ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

L'ACTIVITÉ DES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS DE L'ASF EN 2022

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 15 MARS 2023

PRÉSENTATION DES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ 2022 DES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS DE L'ASF

Frédéric Jacob-Peron
Président de l'ASF
Directeur Général de Franfinance – Groupe Société Générale

Jean-Marc Vilon
Vice-président du Conseil de l'ASF
Directeur Général de Crédit Logement

Françoise Palle-Guillabert
Délégué Général de l'ASF

François Camilleri
Président de la Commission Crédit-bail de l'ASF
Directeur Général Délégué de BPCE Lease

Philippe Mutin
Président de la Commission Affacturage de l'ASF
Directeur Général de Crédit Mutuel Factoring et Factofrance

L'ASF représente en France et à Bruxelles les métiers de financement spécialisé

Les adhérents de l'ASF sont des sociétés de financement, établissements de crédit ou banques spécialisés, entreprises d'investissement, établissements de paiement et établissements de monnaie électronique ayant pour caractéristique commune de proposer des financements spécialisés aux entreprises et aux ménages.

Leurs activités sont régulées et supervisées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'ASF, AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

19% DES CRÉDITS À L'ÉCONOMIE RÉELLE

296 MDS € D'OPÉRATIONS EN COURS (À FIN JUIN 2022)

40 000 EMPLOIS

255 ADHÉRENTS

LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS ONT CONTINUÉ A FINANCER LES MÉNAGES COMME LES ENTREPRISES

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS, EN 2022, C'EST:

- 1 million de projets d'investissements d'équipement (matériel de transport, informatique, autres matériels d'équipement professionnel) financés par leasing ou crédit d'équipement classique.
- 79 millions de créances prises en charge par les sociétés d'affacturage auprès de 33 000 entreprises (de tailles très diverses) pour un montant unitaire moyen de 5 300 euros.
- 1 500 opérations d'investissement en immobilier d'entreprise (locaux industriels, commerciaux, bureaux, cliniques, cinémas…) financées par crédit-bail immobilier pour un montant unitaire moyen de 3,5 millions d'euros.

LE FINANCEMENT DES MÉNAGES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS, C'EST, EN 2022:

- 24,8 millions de biens d'équipement pour les ménages (automobile, équipement du foyer - ameublement, équipement multimédias…) financés par un crédit à la consommation.
- 347 000 prêts à l'habitat garantis par une société de caution.

L'ACTIVITÉ RÉSISTE MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

Dans un climat économique complexe, les établissements spécialisés présentent globalement un bilan positif en 2022.

On observe, pour la plupart, une activité très dynamique au premier semestre avec un point d'inflexion pendant l'été. Mais cette embellie sera entachée par un automne morose, freinant ainsi la croissance annuelle.

- Evolution inégale des financements locatifs de l'équipement des entreprises : +3,6%.
- En immobilier d'entreprise, hausse ralentie du crédit-bail immobilier : +5,7%.
- Marché de l'affacturage au beau fixe : +15,5%.
- Une croissance durable pour les sociétés de caution : +5,4%.
- Hausse du crédit à la consommation malgré un coup de froid à l'automne : +7,6%.

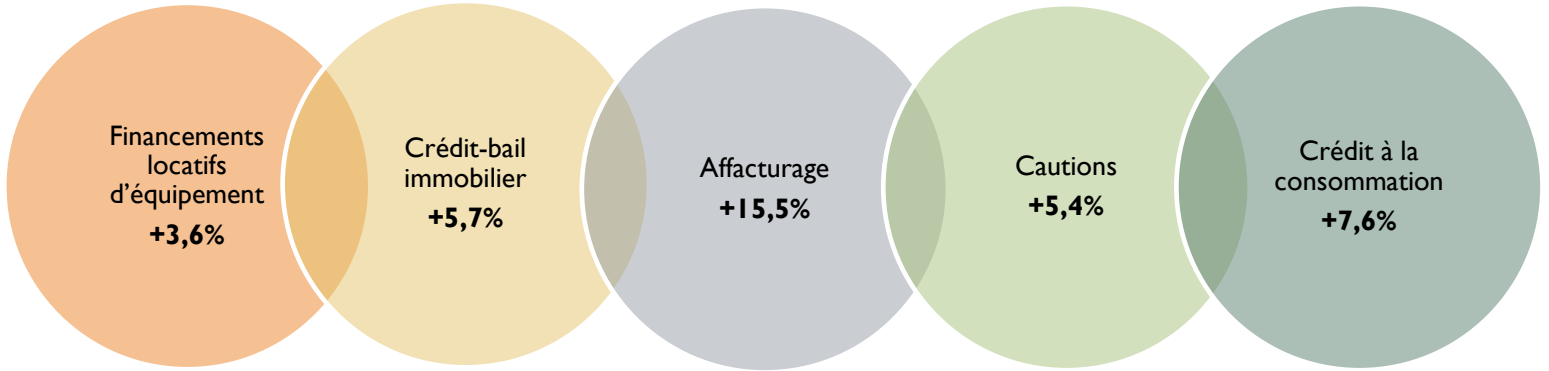

PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET STATISTIQUES DE LEUR ACTIVITÉ

LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER ET IMMOBILIER

LES FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS - LEASING

Plusieurs formes de location :

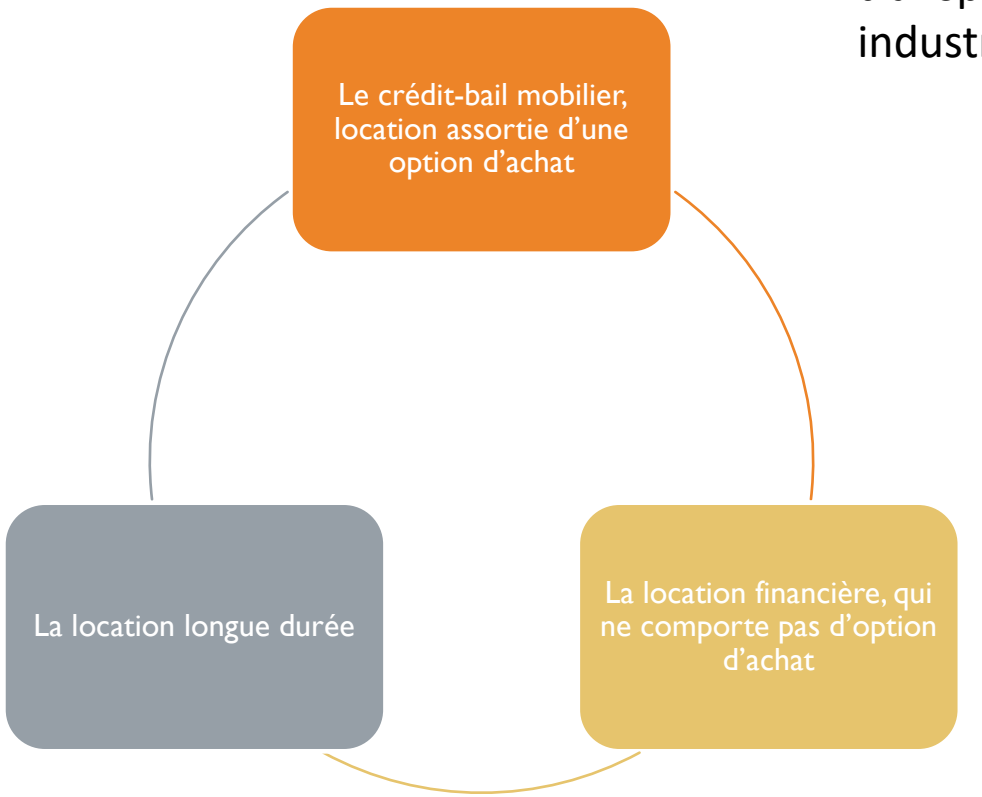

Tout équipement peut faire l'objet d'un financement locatif, depuis le matériel de transport, de chantier, à la bureautique en passant par le matériel médical ou industriel.

L'entreprise dispose ainsi d'un matériel de dernière génération, moins énergivore, et cela sans que sa trésorerie ne soit affectée par un apport initial.

Les sociétés adhérentes de l'ASF représentent près de 100% du marché du crédit-bail mobilier. Elles sont filiales de banques ou de grands groupes industriels. Ces métiers sont agréés et supervisés en France mais pas dans certains autres pays européens.

LE LEASING MOBILIER EN 2022 : ÉVOLUTION INÉGALE DU MARCHÉ

2022

+3,6%

33,6 Mds €
d'investissements nouveaux

- Modeste hausse de la production : **+3,6%** à **33,6 Mds d'euros.**
- Un quatrième trimestre plus dynamique après neuf mois de croissance atone.
- Une évolution contrastée selon les produits : la location avec option d'achat augmente de +11,3%, tandis que la location simple accuse un retard de -6,8% et la location longue durée chute de -13,9%.

Production trimestrielle en 2022
Variation / même période année précédente

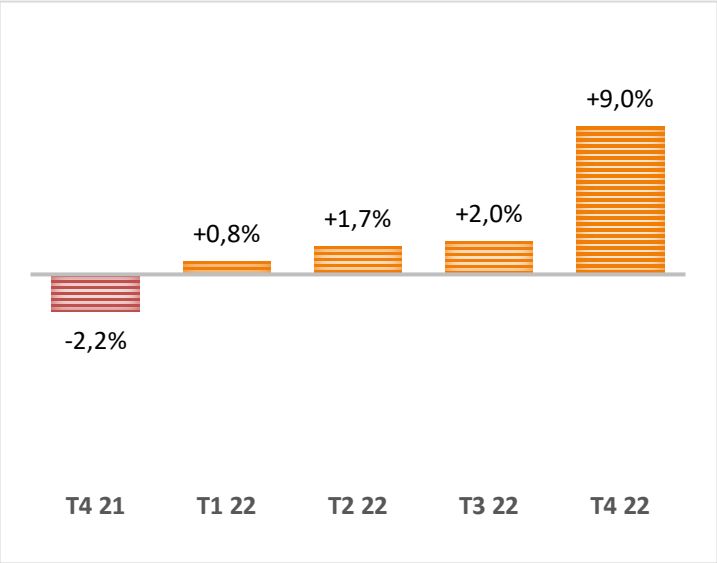

Production annuelle
Variation / année précédente

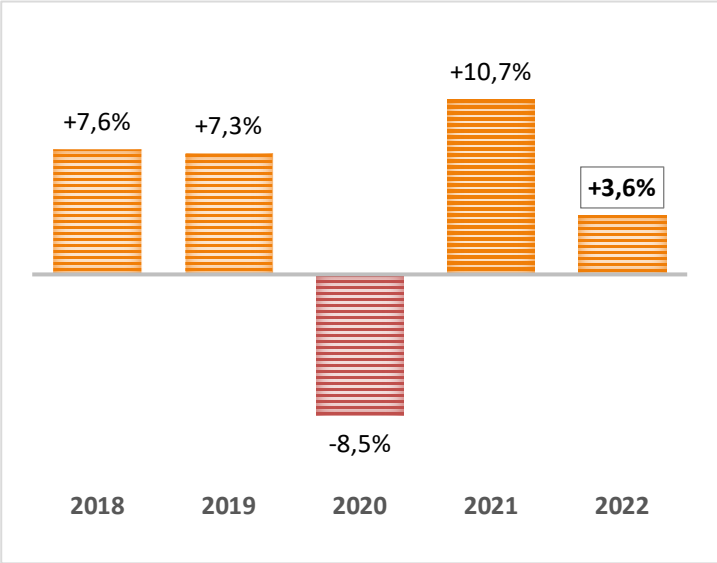

LE LEASING : UN MODE DE FINANCEMENT FORTEMENT PLEBISCITÉ

- Vers une économie de l'usage au détriment de la propriété : on observe un profond changement dans les habitudes et les comportements qui est favorable au leasing.
- De fait, le leasing est un mode de financement qui s'impose en Europe, avec un taux de pénétration de l'ordre de 30%* y compris auprès des PME innovantes, exportatrices et à forte croissance.
- Les principaux leaders européens du secteur sont français.
- Le leasing est particulièrement adapté au financement de la transition énergétique.

* *Source : Leaseurope*

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER : UNE EXPERTISE FRANÇAISE RECONNUE, UN OUTIL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Le crédit-bail immobilier permet à une entreprise d'acquérir un immeuble (existant ou à construire) en le louant sur une période donnée (entre 12 et 15 ans en général) et en l'achetant, si elle le souhaite, à l'issue de cette période.
- Le financement de l'investissement est intégral et l'amortissement fiscal plus rapide.
- Les sociétés adhérentes de l'ASF représentent près de 90% du marché en crédit-bail immobilier. Elles sont filiales de grands groupes bancaires.

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER EN 2022 : HAUSSE RALENTIE DE L'ACTIVITÉ

2022

+5,7%

5,3 Mds €

de nouveaux contrats

- En 2022, le crédit-bail immobilier demeure orienté à la hausse, malgré un certain ralentissement.

- Avec **5,3 Mds d'euros** de nouveaux contrats signés, les investissements ont augmenté de **+5,7%** par rapport à 2021.

- Les évolutions diffèrent cependant selon le type de biens immobiliers financés :
  - +22,7% pour les bâtiments industriels (la part la plus importante de la production)
  - -4,5% pour les locaux commerciaux
  - -13,9% pour les locaux de bureaux
  - +10,2% pour les autres locaux (cliniques, hôpitaux, cinémas...)

Production annuelle
Variation / année précédente

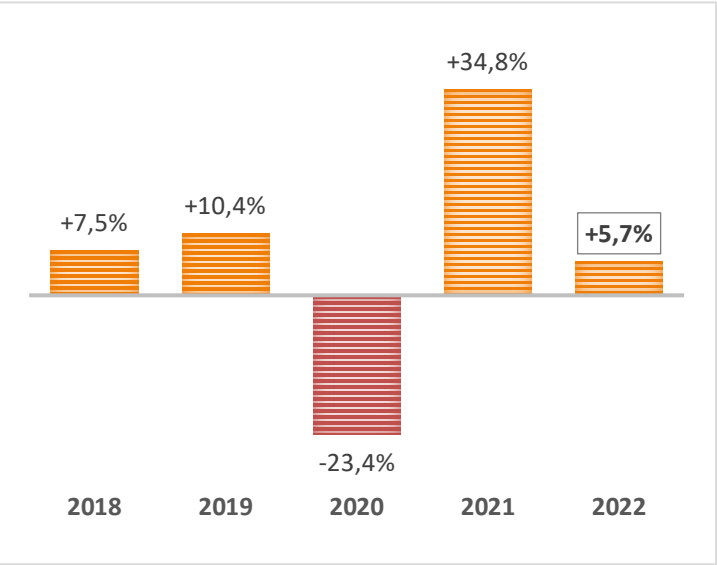

CESSION-BAIL IMMOBILIÈRE : UNE PROPOSITION DE L'ASF POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ET ACCÉLÉRER LA RÉINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE

- Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement, en liaison avec l'ASF, avait fin 2020 réactivé le dispositif de cession-bail immobilière qui permet aux entreprises de « monétiser » leurs actifs immobiliers.
  - Ce dispositif prévoyait l'étalement de la plus-value de cession immobilière sur toute la durée du contrat de crédit-bail, sans pouvoir excéder 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2022.
- La cession-bail immobilière ouvre aux entreprises concernées, dont les PME, la possibilité de disposer de ressources financières supplémentaires importantes résultant de la valorisation de leur immobilier professionnel, tout en conservant la maîtrise et l'usage du bien.
- Elle permet la réalisation de projets de développement et d'investissement ambitieux (ouvertures/réouvertures d'usines en phase avec les objectifs publics de relocalisation de l'industrie en France) et socialement responsables.

CESSION-BAIL IMMOBILIÈRE : UNE PROPOSITION DE L'ASF VOTÉE AU PARLEMENT EN 2020 QUI A RÉUSSI À GÉNÉRER 2 MILLIARDS DE LIQUIDITÉS DISPONIBLES POUR L'INVESTISSEMENT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

- Après deux expériences, le bilan est positif et se constate dans les chiffres :
  - Doublement des nouveaux financements à long terme en moyenne sur les années d'existence du dispositif à plus d'un milliard d'euros par an contre un peu moins de 550 millions les années sans dispositif (plus de 3 milliards d'euros entre 2010 et 2012, plus de 2 milliards d'euros entre 2021 et 2022 versus 544 millions entre 2013 et 2020).
  - Les effets produits par ce dispositif sont notables sur l'investissement des entreprises.
- **En attendant l'actualisation d'une mesure d'étalement de la plus-value qui favorise l'investissement, il est essentiel que sa reconduction, voire sa pérennisation, intervienne au plus vite.**

LES SOFERGIE : LE FINANCEMENT DES PROJETS ENERGÉTIQUES

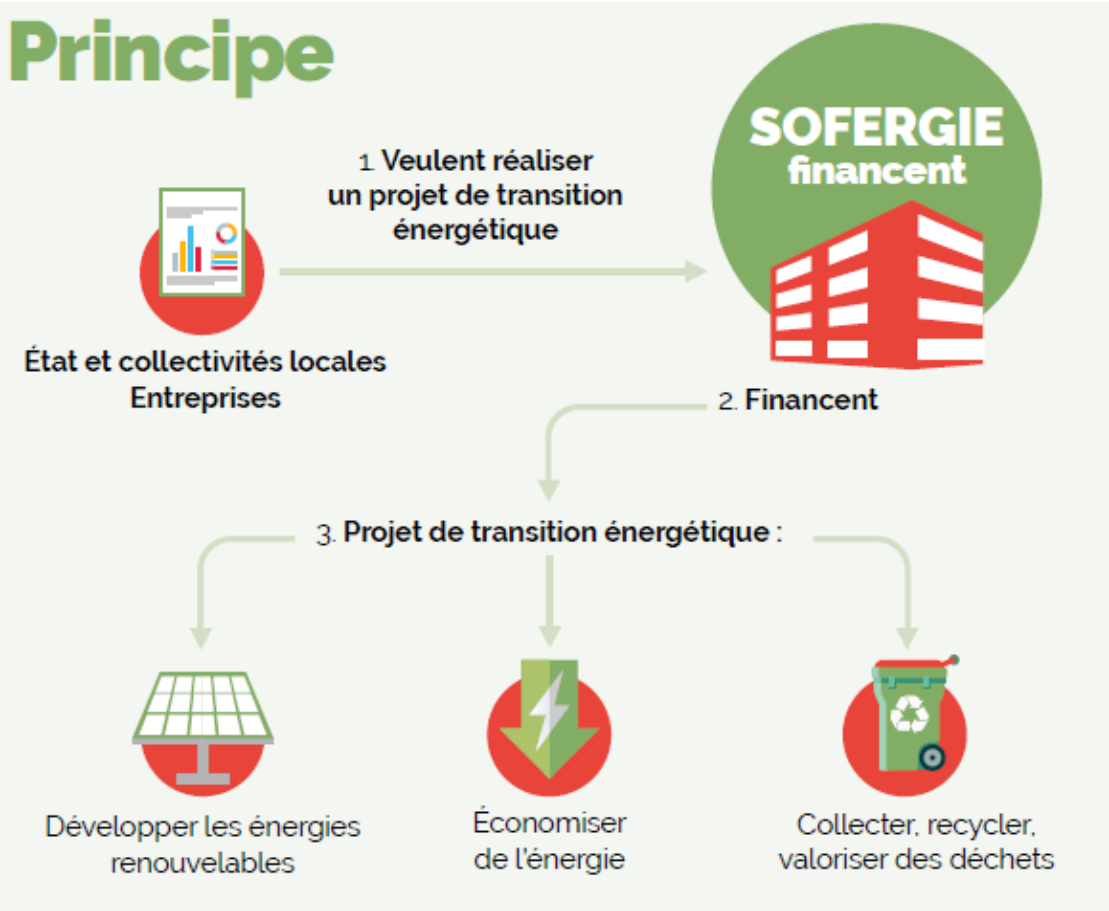

Elles ont été créées en 1980 pour le financement de certains investissements dans le domaine des économies d'énergie et du traitement des déchets notamment.

Les SOFERGIE proposent des solutions de financement adaptées à chaque projet ainsi qu'à l'évolution des marchés et de la réglementation :

- avec des équipes spécialisées proches des canaux bancaires pour développer les énergies renouvelables en région,
- et un savoir-faire pluridisciplinaire (expertise sectorielle / ingénierie financière et juridique / modélisation financière).

LES SOFERGIE : LE FINANCEMENT DES PROJETS ENERGÉTIQUES

2,3 Mds d'euros de production initiée par les Sofergie en 2022.

10,3 Mds d'euros d'opérations en cours au 31 décembre 2022.

Les Sofergie sont un outil essentiel au service du financement de la transition énergétique.

AFFACTURAGE

L'AFFACTURAGE : UN BOUQUET DE SERVICES A DESTINATION DE TOUTES LES ENTREPRISES ET UN AMORTISSEUR EN CAS DE CRISE

⇨ Bénéficier d'un financement des besoins de trésorerie, de façon alternative ou complémentaire au crédit bancaire classique.

⇨ Réduire les délais de paiement.

⇨ Externaliser la gestion du poste clients (gestion des règlements, recouvrement…), pour se concentrer sur son cœur de métier.

⇨ Couvrir le risque d'impayés.

Ces fondamentaux seront très utiles pour aider notre économie à relever les défis BFR 2023 et 2024

L'AFFACTURAGE EN 2022 : UNE ACTIVITÉ EN FORT DÉVELOPPEMENT

- Nouveau record de production atteint en 2022 : **421,5 Mds d'euros** de créances prises en charge par les factors (soit **78,9 millions de factures**).
- Forte hausse de l'activité : **+15,5%** par rapport à 2021, sous l'effet de l'augmentation des besoins en fonds de roulement.

2022

+15,5%

421,5 Mds € de créances prises en charge

Montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage

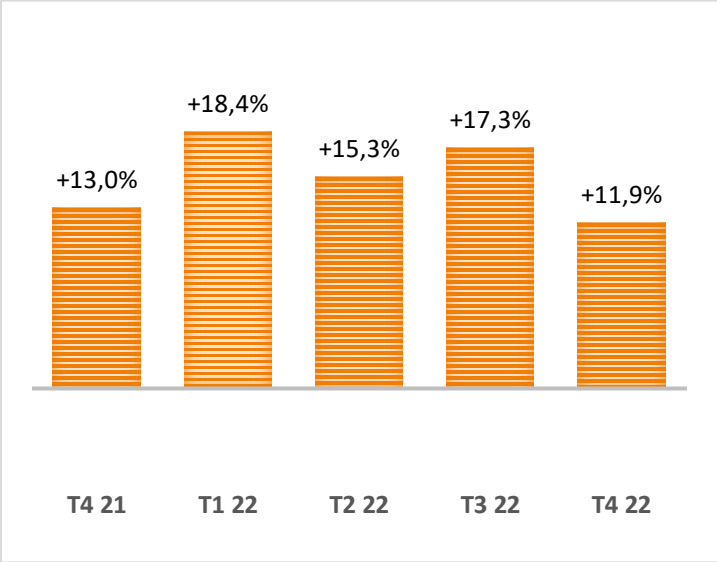

Variation / Même période année précédente

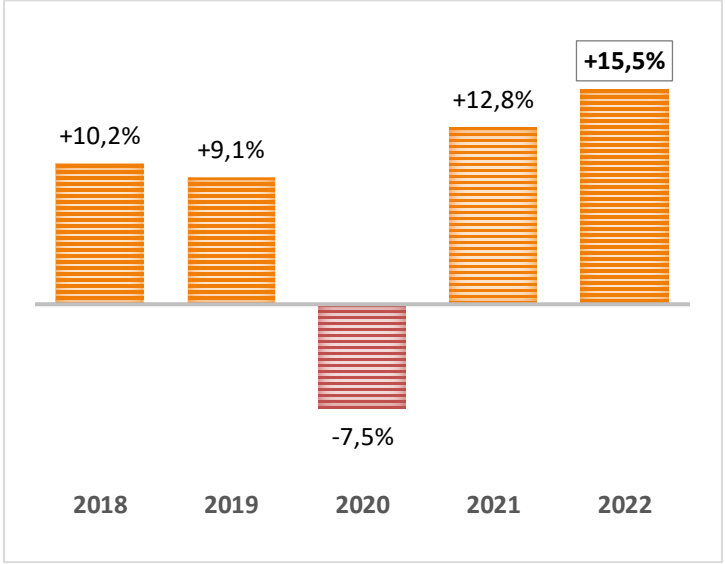

Variation / Année précédente

L'AFFACTURAGE: UNE EXCELLENCE FRANÇAISE AU 1ER RANG EUROPÉEN ET 2ÈME RANG MONDIAL DEPUIS 2018

- Une solution de financement pour **33 000 entreprises** dont 93% de TPE/PME

- Une forte croissance à l'international :
  - La France est au **1er rang mondial sur l'activité à l'international**
  - Plus de 36% des opérations d'affacturage sont réalisées à l'international
  - Activité à l'international en 2022 : +19,1% avec 152,6 Mds d'euros de créances prises en charge

GÉNÉRALISATION DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE (2024-2026)

- Les factors se positionnent comme partie intégrante du nouveau dispositif de facturation électronique et participent activement aux travaux en cours:
  - nombreux échanges avec les acteurs privés et publics,
  - expressions de besoins à destination de la DGFiP,
  - cahier des charges commun de la profession à destination des plateformes de dématérialisation privées.

- Les opérations des factors s'en trouveront fluidifiées grâce à leur intégration dans les flux d'échanges gérés par le portail public CHORUS et les plateformes privées homologuées.

✓ **Sans nuire à la sécurité et l'efficience économique de l'activité des factors, la facturation électronique facilitera l'accès des petites entreprises à l'affacturage et contribuera à la réduction des délais de paiement.**

LES SOCIÉTÉS DE CAUTION

LES SOCIÉTÉS DE CAUTION : UN OUTIL AU SOUTIEN DES FINANCEMENTS DE PROJET ET DE SÉCURISATION DES TRANSACTIONS

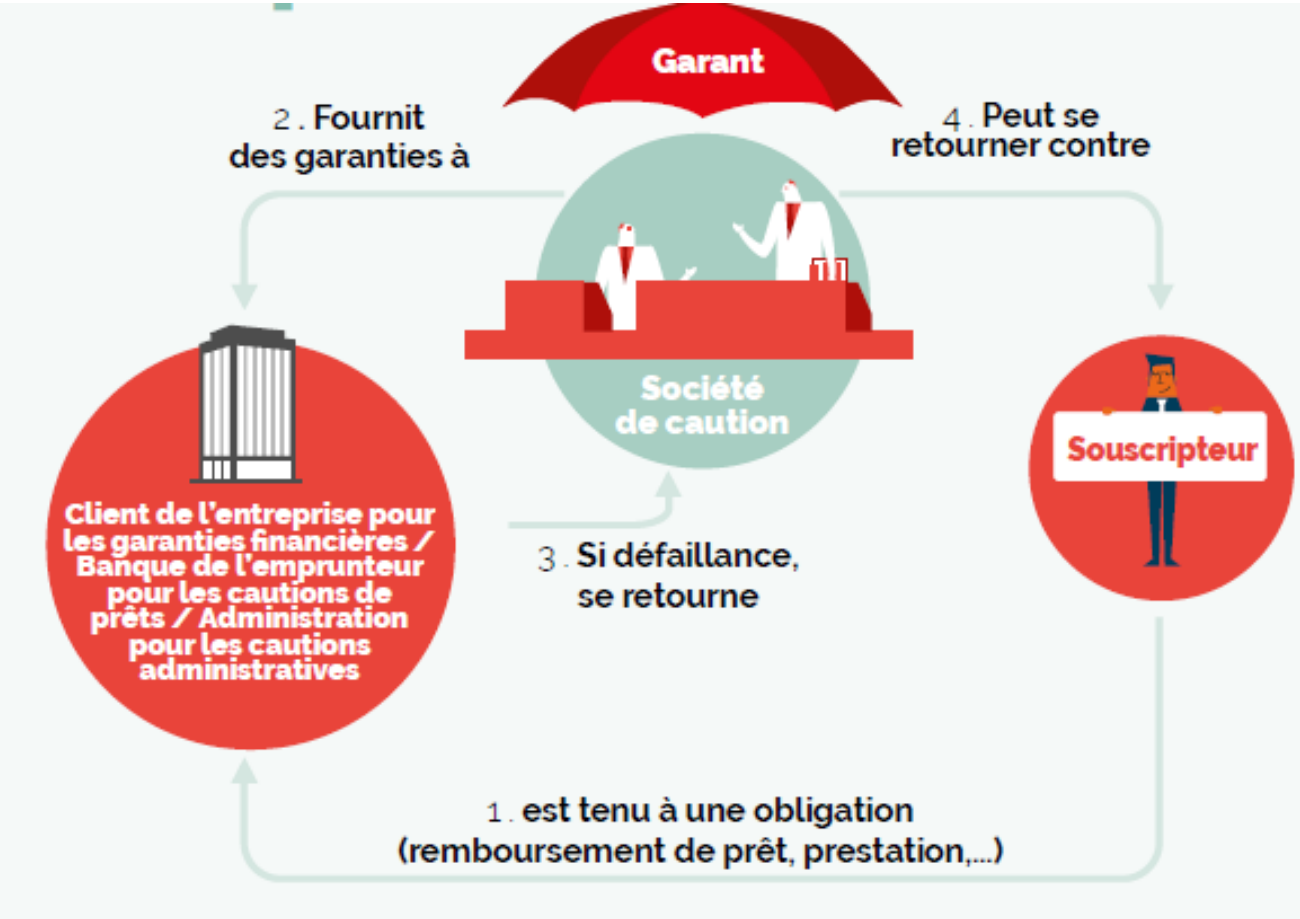

- **La caution est obligatoire pour l'exercice de certaines professions réglementées** (garantie de fonds du public, d'achèvement de la construction d'habitations, des sommes dues à l'URSSAF…).
- Elle **sécurise une grande partie des crédits à l'habitat** des Français en mutualisant le risque.
- Elle pourrait jouer un rôle croissant pour **limiter le risque de crédit des établissements auprès des indépendants**, dont le patrimoine est désormais protégé.
- Elle peut apporter un **puissant effet de levier à l'investissement public**.

LES SOCIÉTÉS DE CAUTION EN 2022 : UNE CROISSANCE DURABLE

En 2022

+5,4%

923,2

Mds €

d'engagements

- Un secteur solide avec une croissance qui résiste malgré les aléas économiques.
- Avec **923,2 Mds d'euros** d'engagements hors-bilan, les résultats de la profession sont en hausse de **+5,4%** par rapport à 2021.
- Les garanties délivrées en couverture de crédits immobiliers destinés aux particuliers demeurent la part prépondérante de ces engagements.

Engagements hors-bilan en fin d'année
(glissement sur douze mois)

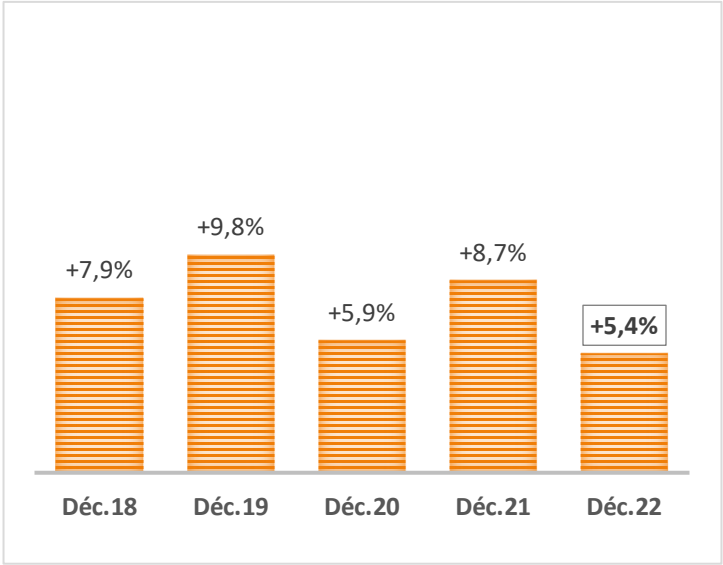

GARANTIES DES FACTURES D'ÉNERGIE

- Le législateur et les pouvoirs publics ont sollicité les sociétés de cautions pour garantir le paiement des factures des énergéticiens en lieu et place d'un dépôt de caution en espèces.
- Ainsi, l'article 148 de la loi de finances 2023 instaure une garantie de l'État pour réduire le risque de défaut de l'entreprise cliente d'un fournisseur d'électricité.
  - L'État contre-garantira les cautions financières demandées lors de la souscription de contrats de fourniture d'énergie à hauteur de 90%.
  - Un fonds, géré par la Caisse centrale de réassurance (CCR), autorisé à couvrir 2 milliards d'euros d'encours, est institué.

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION : UN OUTIL RÉGULÉ AU SERVICE DES MÉNAGES

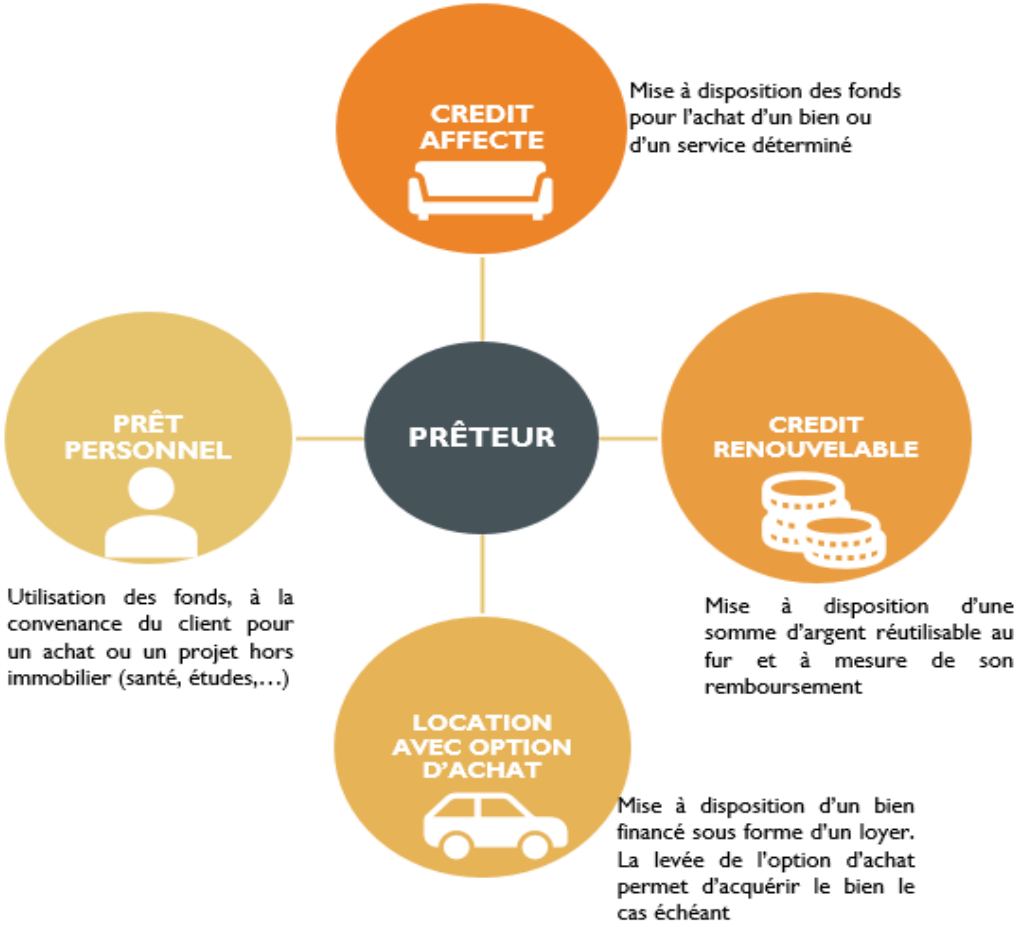

CHAQUE CATÉGORIE DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION RÉPOND À UN BESOIN SPÉCIFIQUE

- Les crédits sont distribués :
  - soit directement par les établissements spécialisés eux-mêmes (prêt personnel notamment).
  - soit par l'intermédiaire de réseaux de commerçants sur le lieu de vente.

- Les sociétés adhérentes de l'ASF représentent près de 50% du marché du crédit à la consommation. Ce sont principalement des filiales de grands groupes de la distribution, de l'automobile ou du secteur bancaire.

LE CRÉDIT A LA CONSOMMATION À L'ASF EN 2022 : UN MARCHÉ EN CROISSANCE MALGRÉ UN COUP DE FROID À L'AUTOMNE

2022

+7,6%

49,6 Mds €
de production

- Avec une production de **49,6 Mds d'euros**, le marché est en hausse de **+7,6%**.
- Pénalisée par le seuil de l'usure, l'activité a subi une franche décélération au quatrième trimestre.

Production trimestrielle en 2022
Variation / Même période année précédente

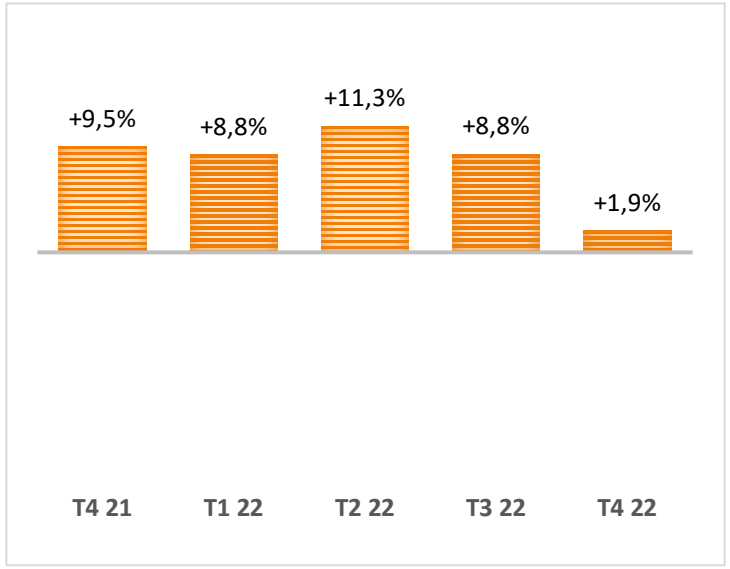

Production annuelle
Variation / Année précédente

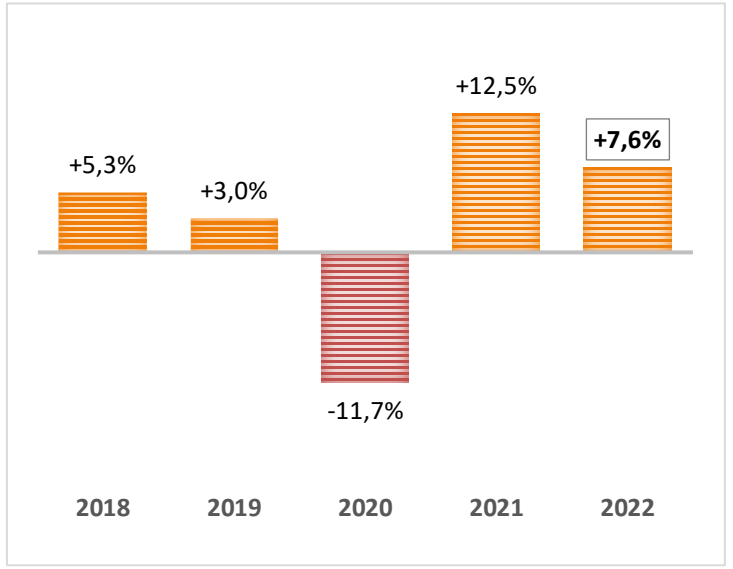

Total de la production
de crédit à la consommation des établissements spécialisés
(en Mds €)

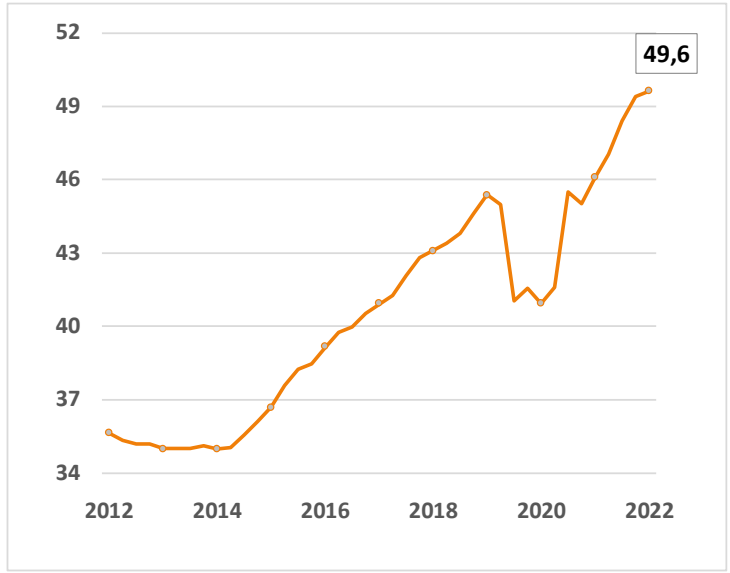

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION :
LES PRÊTS PERSONNELS : UN BILAN POSITIF MALGRÉ UNE FIN D'ANNÉE ÉPINEUSE

13,8 milliards d'euros sur l'année 2022

+7% sur l'ensemble de l'année.

-12,8% au quatrième trimestre.

28% du total de la production

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION : REDRESSEMENT DU CRÉDIT RENOUVELABLE

- Hausse significative du crédit renouvelable : **+12,4%** à **10 Mds d'euros**.
- Un net ralentissement est toutefois à noter au quatrième trimestre.
- Il représente 20% de la production en 2022.

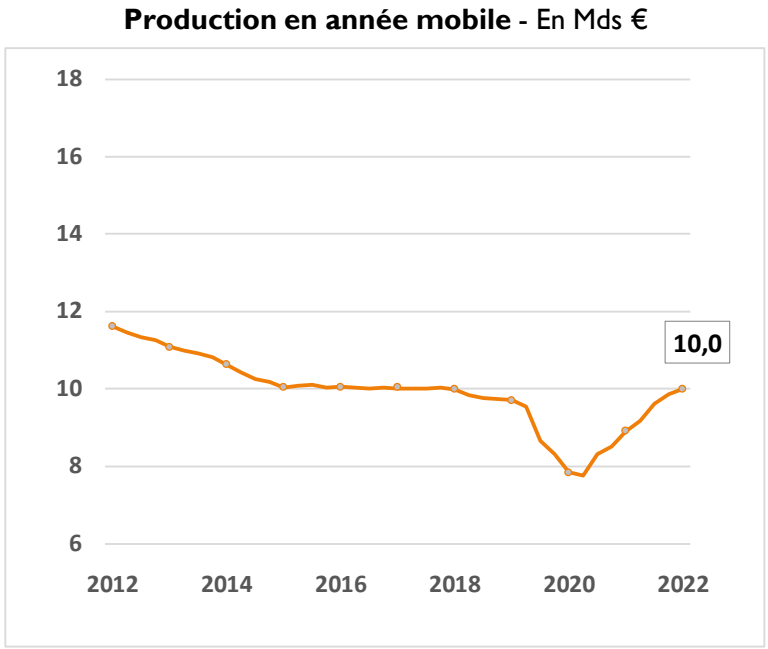

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION : LA LOA CONTINUE DE GAGNER DU TERRAIN

- Sur un marché automobile perturbé, les financements de voitures particulières neuves progressent globalement de +5% à 9,4 Mds d'euros.

- La LOA continue d'être privilégiée au détriment des prêts affectés :
  - Les crédits affectés chutent de -11,9%, tandis que la LOA grimpe de +8,6%.
  - 85% des voitures particulières neuves sont désormais financées par LOA.
- Les principaux avantages de la LOA pour le consommateur sont un budget lissé, des dépenses lisibles et une offre de services complémentaires.

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION : NETTE HAUSSE DES FINANCEMENTS D'AUTOMOBILES D'OCCASION

- Les financements d'automobiles d'occasion se maintiennent en croissance : +8,1% à 5,7 Mds d'euros.

- La LOA fait son chemin :
  - Les opérations de LOA poursuivent leur forte progression : +21,2% par rapport à 2021.
  - La hausse des crédits affectés se limite à +4,3%.
  - 25% des voitures particulières d'occasion sont désormais financées par LOA, contre14% en 2019.

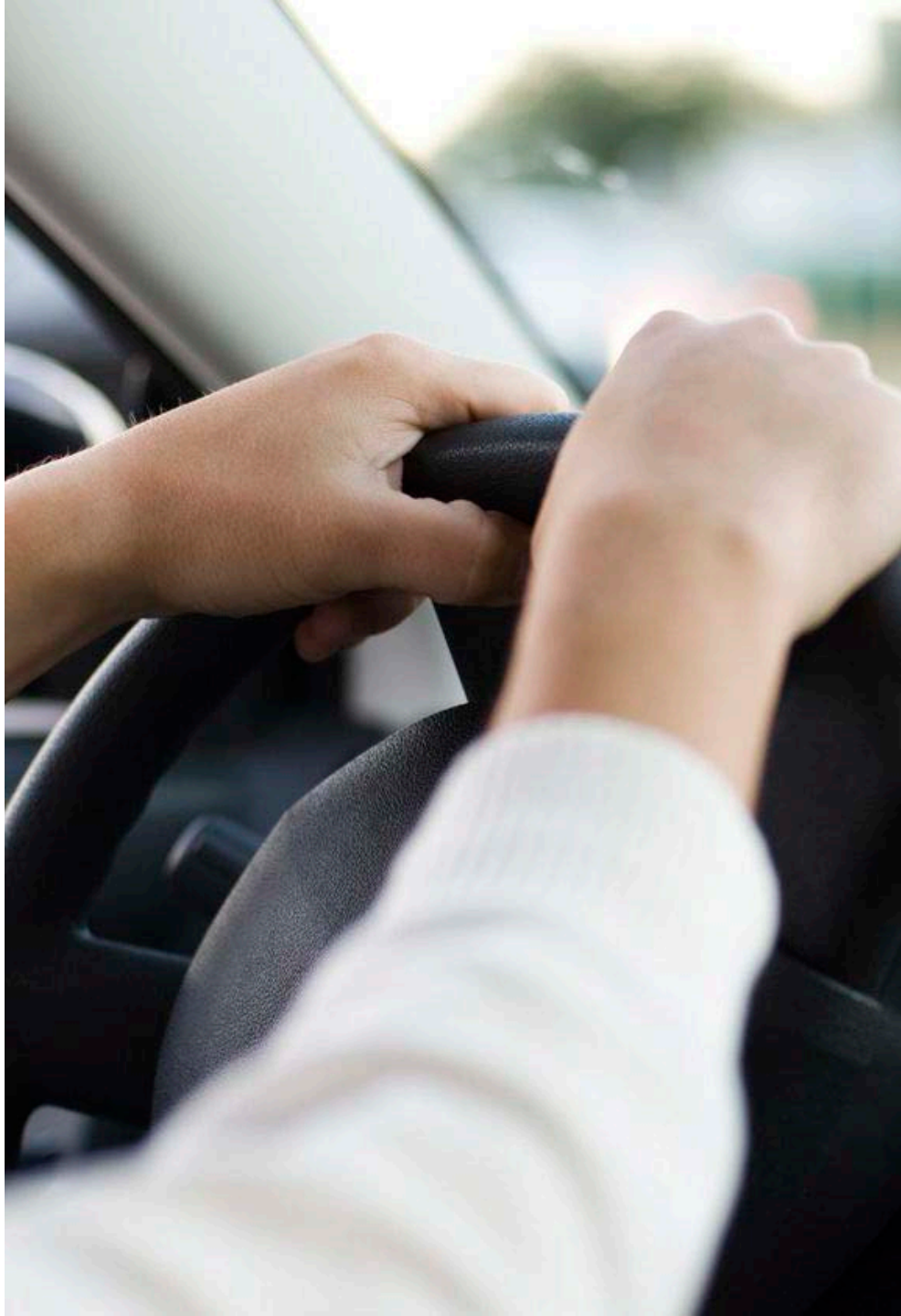

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION : PROGRESSION RELATIVEMENT CONSTANTE DES FINANCEMENTS DE BIENS D'ÉQUIPEMENTS DU FOYER

5,8 milliards d'euros financés par crédits affectés en 2022.

+6,6% par rapport à 2021.

Le recours au télétravail incite les Français à investir davantage dans leur cadre de vie.

PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

LES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT (PSI) : DES ACTEURS AU SERVICE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

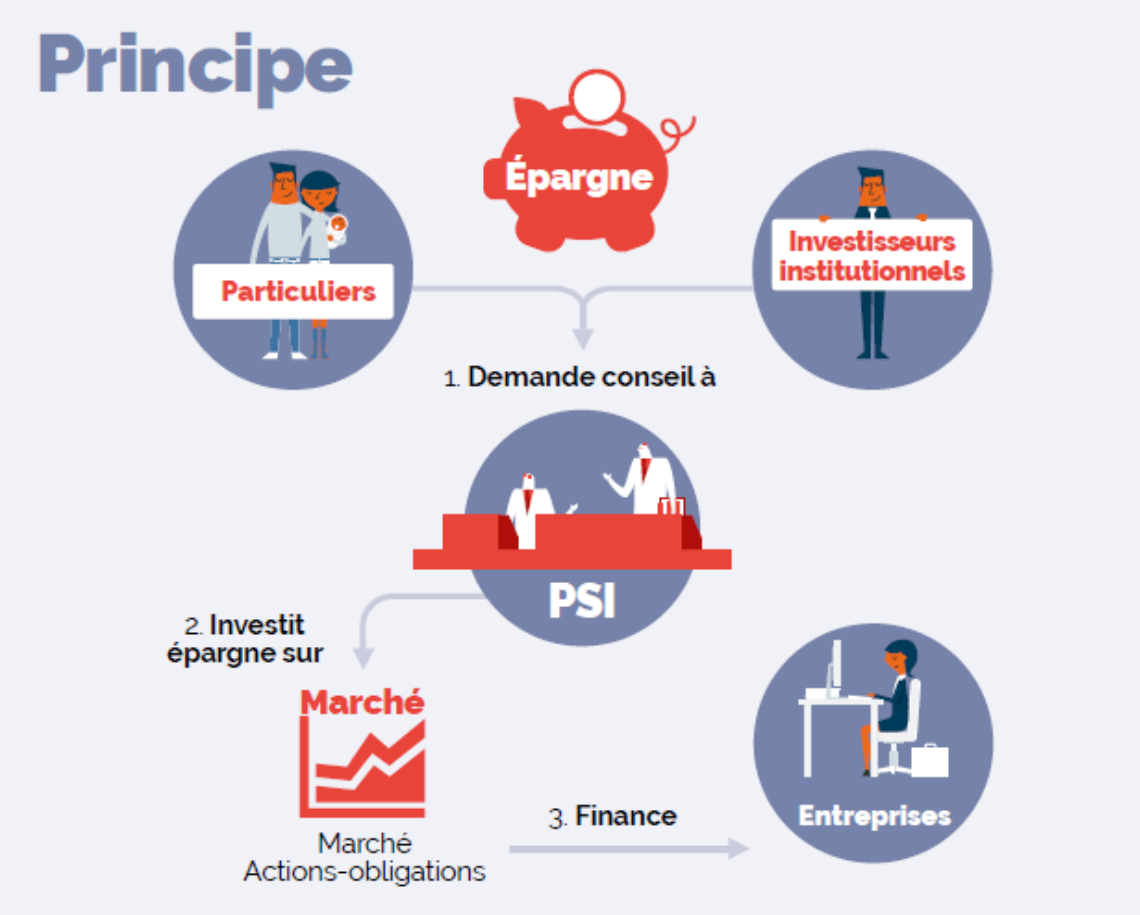

Les PSI sont un ensemble d'acteurs qui proposent des services et conseils en investissement aux particuliers et aux investisseurs. Ils contribuent à orienter l'épargne vers le financement des entreprises, favorisant ainsi leur développement.

46

établissements membres de l'ASF, agréés et supervisés par les autorités (AMF, ACPR).

LES PSI DRAINENT L'ÉPARGNE DES MÉNAGES ET DES INVESTISSEURS VERS LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES (DONT LES PME). C'EST AUJOURD'HUI UN ENJEU MAJEUR POUR FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Ils sont soumis à un cadre réglementaire désormais très strict qui suscite plusieurs points de vigilance :

- Les PSI déplorent la complexité des réglementations MIF et PRIIPS, qui va à l'encontre des objectifs de canaliser l'épargne des ménages vers les PME et ETI.
- Les PSI sont vigilants sur la future Stratégie d'Investissement de Détail de la Commission européenne : une interdiction des commissions de rétrocessions aurait des conséquences négatives sur la gamme de placements des clients et rendrait vulnérable l'industrie européenne de gestion d'actif.
- L'ASF plaide pour la simplicité et la lisibilité des réglementations sur la finance verte et estime que l'UE doit préserver sa souveraineté en matière d'établissement des normes de finance durable.
- L'ASF est attentive aux travaux européens en faveur d'une relance de la titrisation de haute qualité, de nature à alléger les bilans bancaires pour maintenir une capacité élevée à financer l'économie.

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2023?

OBSERVATOIRE DES SIGNAUX FAIBLES

L'ASF A LANCÉ SON OBSERVATOIRE DES SIGNAUX FAIBLES EN OCTOBRE 2022

- Il s'agit d'une enquête trimestrielle menée auprès d'un large échantillon d'adhérents sur les tendances constatées dans leur secteur d'activité (crédit à la consommation, affacturage, crédit-bail, cautions et garanties).
- Dans un contexte particulièrement instable, les signaux faibles sont des indicateurs expérimentaux de la santé économique des particuliers et des entreprises dont le contenu repose sur des critères objectifs.
- Ils donnent aussi des perspectives sur les mois à venir

OBSERVATOIRE DES SIGNAUX FAIBLES

Des professionnels prudents dans un contexte incertain

JANVIER 2023

Crédit à la consommation : financement des projets des ménages

- La qualité de la demande s'effrite ;
- octroi de crédit qui reste très sélectif avec une grande vigilance ;
- augmentation des reports de remboursement et des premiers impayés qui ne se traduisent pas encore en inscription au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers - FICP (trois mois après le premier impayé) ;
- hausses des montants empruntés et des durées de remboursement toujours liées au prix des voitures.

- Le coût du risque reste maîtrisé pour l'instant et se maintient à un faible niveau.

Crédit-bail mobilier : financement des investissements des entreprises

Le marché se dégrade :

- accélération des impayés ;
- augmentation des procédures amiables et contentieuses ;
- délais de livraison qui restent élevés du fait de contraintes d'approvisionnement.

ASF
Association Française des Sociétés Financières

OBSERVATOIRE DES SIGNAUX FAIBLES

Des professionnels prudents dans un contexte incertain

JANVIER 2023

Affacturage : financement de la trésorerie des entreprises

Poursuite de la tendance à l'augmentation des besoins en fonds de roulement due à l'inflation et au remboursement des PGE :

- augmentation régulière du taux de tirage sur les lignes de financement disponibles ;
- stabilité des délais de paiement au factor.

Cautions et garanties : soutien aux crédits d'investissement des entreprises et des ménages

- Pour les entreprises et les professionnels, la hausse des demandes de garanties et des décaissements se poursuit dans un contexte dégradé.
- Pour les ménages, le marché du crédit à l'habitat reste en tension en raison notamment de la faiblesse du taux d'usure.

ASF
Association Française des Sociétés Financières

LES GRANDS DÉFIS À VENIR POUR LES MÉTIERS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

IRRIGUER ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE TOUT EN POURSUIVANT NOS MUTATIONS AVEC AGILITÉ ET DYNAMISME, AU SERVICE D'UNE ÉCONOMIE DURABLE.

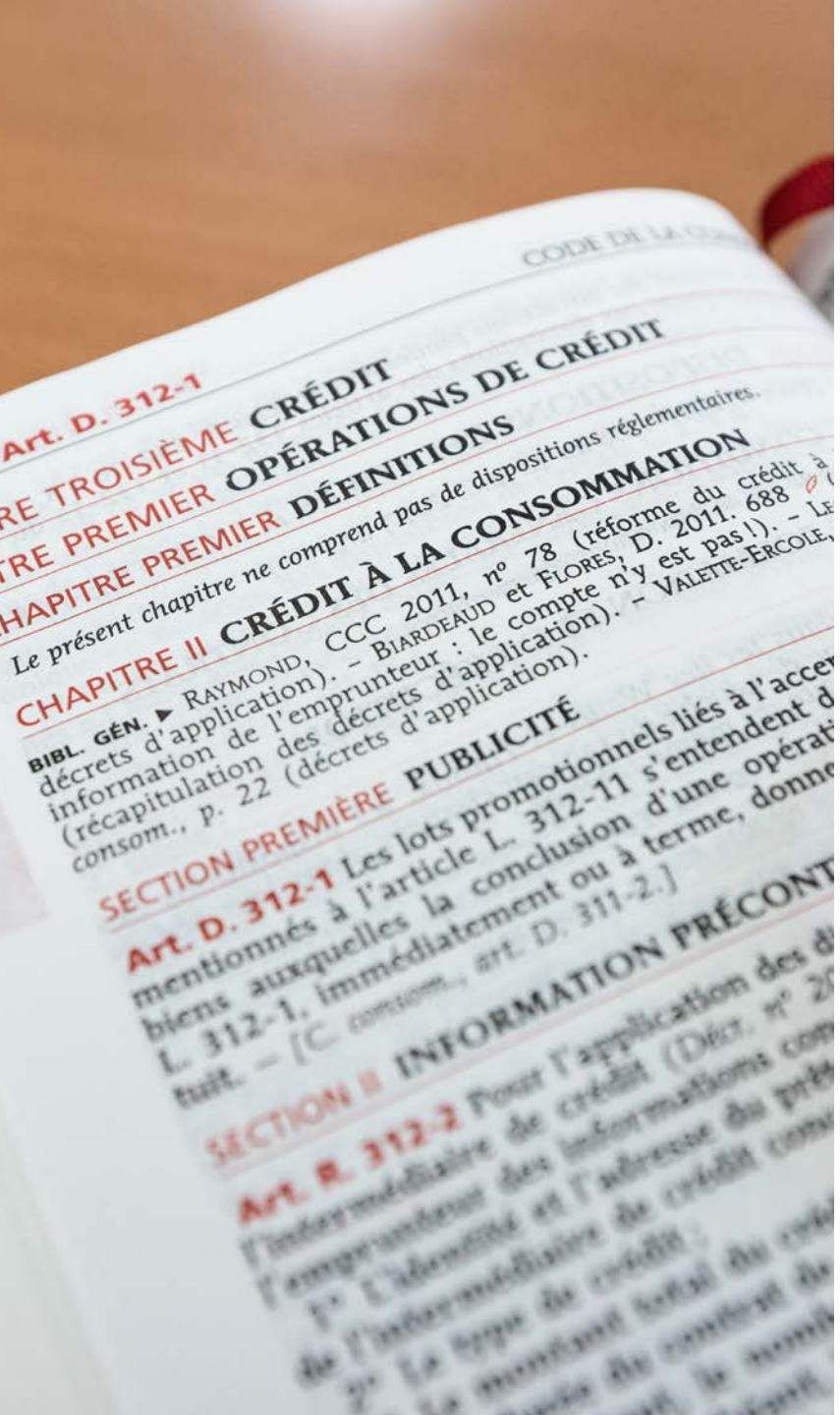

IRRIGUER ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Financer les investissements des ménages : le crédit à la consommation doit continuer à soutenir notamment la rénovation énergétique des logements et le financement de véhicules plus propres pour tous les ménages.

- Il ne faut pas que la révision de la directive sur le crédit aux consommateurs conduise à des contraintes supplémentaires qui pèseraient sur la distribution de crédit aux ménages qui bénéficient déjà d'une réglementation très protectrice.
  - En effet, le marché français est l'un des plus réglementés de l'UE avec les lois Lagarde, Moscovici et Hamon. Ces lois successives ont fait bien plus que transposer la directive européenne de 2008.
  - Avec 64 500 primo dépôts de dossiers à fin décembre 2022, le surendettement des ménages est en décroissance depuis 8 années consécutives.
  - Le marché français du crédit à la consommation est très concurrentiel avec un niveau de taux plus faible que dans les autres grands pays européens.

Taux d'intérêt annuel des crédits conso (crédits nouveaux) - source : Banque de France

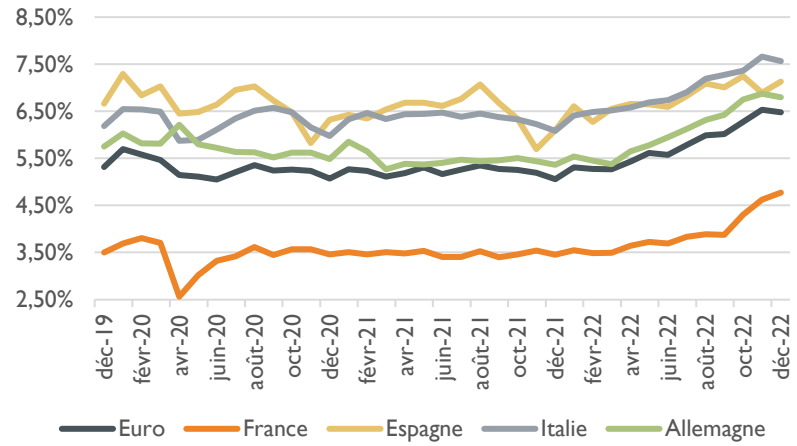

IRRIGUER ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE

- Le mode de calcul du taux d'usure est un enjeu majeur dans un contexte de hausse des coûts de refinancement. L'accès au crédit se contracte.

  - Les adhérents de l'ASF collectent peu ou pas de dépôts et sont donc très sensibles aux coûts de refinancement, brutalement impactés par la hausse des taux d'intérêt.
  - Les tensions sont très élevées sur les prêts personnels de de plus de 6000 euros dont la production baisse depuis octobre 2022.
  - Le taux d'usure applicable au 1er mars est à 6,15% pour les plus de 6000 euros. La mensualisation de la Banque de France ne suffit pas à compenser la hausse concomitante et bien supérieure des coûts de refinancement.
  - Certains segments de clientèles (CDD, intérimaires notamment) et certains types de produits sont désormais difficilement servis en raison de la difficulté à loger, outre le refinancement, les frais fixes et le coût du risque.

IRRIGUER ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Financer l'investissement des entreprises, source de croissance et d'emploi

- La transposition des accords de Bâle III est une opportunité pour adapter la réglementation prudentielle européenne (CRR/CRD) à la nature et au faible profil de risque des métiers de l'ASF.
  - L'ASF s'inquiète de l'incertitude sur le niveau d'application de l'*output floor* qui plafonne l'avantage en fonds propres des établissements en méthode avancée.

Une application au niveau solo du ratio de solvabilité, à la main des superviseurs locaux, pourrait alourdir les exigences de fonds propres des filiales de crédit spécialisé, dont le profil de risque est faible, avec à la clé un risque d'arbitrage et de délocalisation au sein des groupes bancaires.

  - L'ASF se satisfait vivement de la reconnaissance explicite des spécificités du leasing et de l'affacturage dans la proposition de la Commission européenne.
  - En revanche l'ASF considère que la suppression du traitement actuel dans CRR2 spécifique au crédit-bail immobilier n'est pas justifiée.
  - Enfin, l'ASF surveille attentivement le retour au texte bâlois pour l'équivalence prudentielle des cautions et des hypothèques, qui semble faire consensus.

FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les financements spécialisés ont un rôle majeur et très opérationnel dans le financement de la transition énergétique.

- L'ASF suit attentivement et soutient les travaux européens portant sur les enjeux de durabilité, intégrant au défi environnemental les questions sociales et de bonne gouvernance.
- L'ASF a fait une proposition en partenariat avec la Banque Publique d'Investissement (BPI) de crédit-bail immobilier « vert » pour inciter les TPE/PME à financer leurs projets d'investissement dans la performance énergétique de leurs bâtiments.
- L'ASF a diffusé dès 2017 des préconisations pour le financement par crédit affecté de panneaux photovoltaïques.
- L'ASF est membre de Finance for Tomorrow et de l'Institut de la finance durable. Elle collecte des données auprès de ses membres pour contribuer à mesurer l'évolution de la finance verte.

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU MONDE DU TRAVAIL

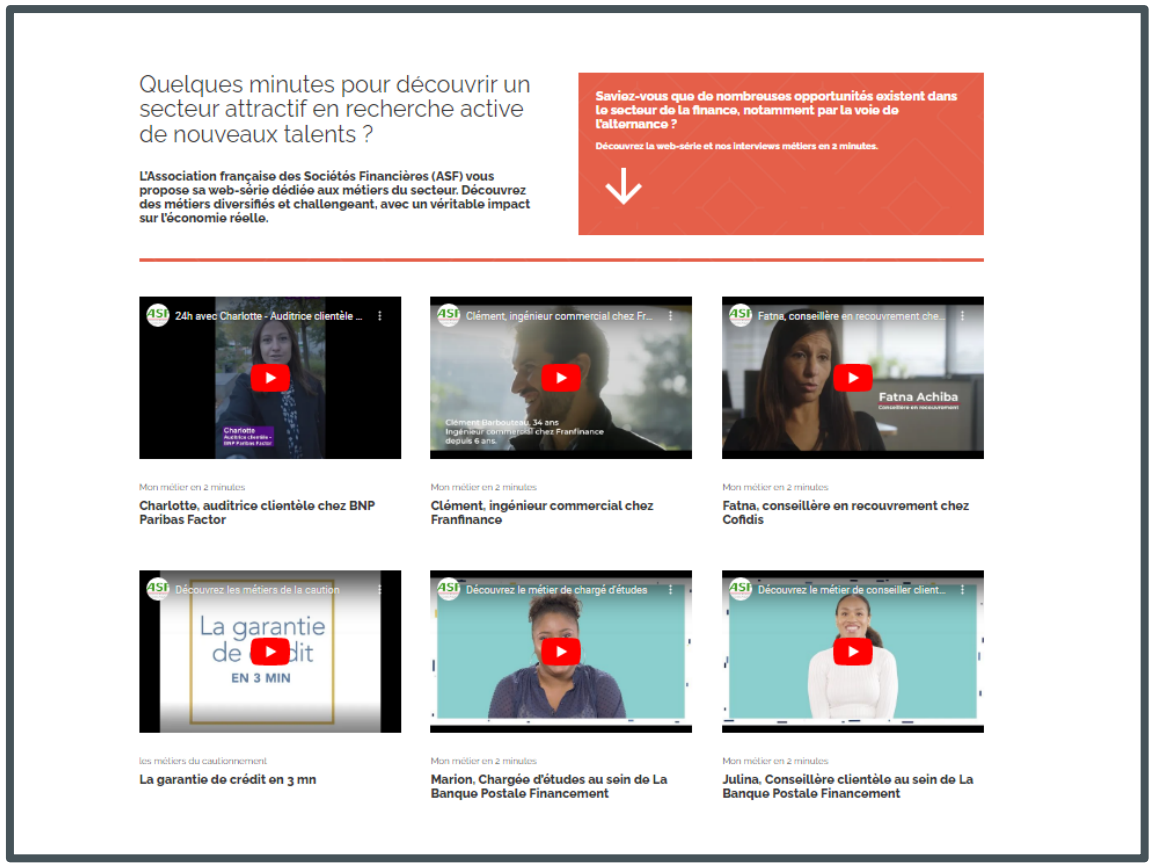

- L'ASF accompagne ces mutations par le pilotage de la convention collective des sociétés financières et un dialogue constructif avec les partenaires sociaux.
  - Elle négocie et signe des accords sur les rémunérations minimales garanties conventionnelles, le télétravail, la formation professionnelle, …
- L'ASF veille également à l'attractivité de la branche notamment auprès des jeunes, dans un marché de l'emploi en tension.

Merci de votre attention

Retrouvez toute l'actualité des métiers de financement spécialisé sur :

Le site : www.asf-france.com

@Association_ASF

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES